



Managem
Creating value beyond mining



Formulaire de **vote par correspondance**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2025 A 10 HEURES

Au siège de la société : TWIN CENTER, Tour A, Angle Boulevard Zerktouni et
Boulevard Al Massira Al Khadra, BP. 16016 Maarif - CASABLANCA

Le (la) soussigné (e) _____

Nom, prénom (ou raison sociale) _____

Domicile (ou siège social) : _____

Titulaire de : _____ * actions de la société Managem,

Après avoir pris connaissance du texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du MERCREDI 11 JUIN 2025 à 10 heures ci-annexé, et conformément à l'article 131 bis de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes promulguée par Dahir n° 1-96-124 du 30 août 1996 (14rabii II 1417) et des dispositions des statuts de Managem,

Déclare émettre les votes suivants sur lesdites résolutions** :

Vote des résolutions de l'assemblée générale ordinaire

	Pour	Contre	Abstention
Première résolution			
Deuxième résolution			
Troisième résolution			
Quatrième résolution			
Cinquième résolution			
Sixième résolution			

Rappel de l'article 130 de la loi n° 17-95 :

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à Managem deux (2) jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée et ce, à l'adresse suivante :

Direction Juridique & Actes Sociaux

Au siège de la société : TWIN CENTER, Tour A, Angle Boulevard Zerktouni et Boulevard Al Massira Al Khadra, BP. 16016 Maarif - CASABLANCA

Fait à _____

Le _____

Signature

* Indiquer le nombre des actions.

** Choisir la case appropriée en la cochant. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix

À PROPOS DE MANAGEM

Managem est un opérateur minier privé, coté en bourse. Depuis sa création en 1930, il a développé une expertise sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'activité minière, allant de l'exploration et l'extraction jusqu'à la commercialisation des minerais. Aujourd'hui, Managem, Groupe de dimension internationale, présent dans neuf pays, emploie plus de 6 000 collaborateurs. Il est reconnu comme un opérateur de référence sur le continent africain. Depuis sa création, Managem s'efforce à créer une valeur partagée avec ses parties prenantes sous l'égide de son actionnaire de référence, Al Mada, fonds panafricain de première envergure dont la raison d'être est le « Positive Impact ».

CONTACT PRESSE

Groupe Managem
Relations Investisseurs :
investors@managemgroup.com

Relations Média :
communication@managemgroup.com
www.managemgroup.com



Note importante

- Les votes exprimés dans ce présent formulaire valent également pour les Assemblées successives qui seraient convoquées à statuer sur le même ordre du jour.
- Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à Managem deux (2) jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée.
- Aux termes de l'alinéa 4 de l'article 131 bis de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, que : « Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée ».
- La date après laquelle il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote reçus par la société ne peut être antérieure de plus de deux (2) jours à la date de la réunion de l'Assemblée.
- Conformément à l'article 130 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, il est rappelé que pour participer à cette

Assemblée Générale et à toute Assemblée Générale subséquente qui serait convoquée à statuer sur le même ordre du jour, vous devez effectuer les formalités ci-après :

- Les détenteurs d'actions au porteur doivent, pour être admis à cette Assemblée, fournir au siège de la société une attestation émanant d'un organisme bancaire ou d'une société de bourse agréée, justifiant la qualité de l'actionnaire et ce, au plus tard cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée ;
- Les titulaires d'actions nominatives, pour être admis à l'Assemblée, sont tenus d'être inscrits, cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée, dans les registres de la société.

- Le formulaire de vote reçu par la société doit comporter les mentions :

- Le nom, prénom (raison sociale) et domicile (siège social) de l'actionnaire ;
- Une mention constatant le respect des formalités prévues par l'article 130 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, cette mention pouvant figurer sur un document annexé au formulaire ;
- La signature de l'actionnaire ou de son représentant légal ou judiciaire.

■ L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter.

■ Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social et ce conformément à l'article 141 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

■ Pièces annexées au présent formulaire :

- Le texte du projet des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

- Pièces à annexer au présent formulaire :

- Tout document prouvant les pouvoirs du représentant de la personne morale

Fait à _____

Le _____

Signature

À PROPOS DE MANAGEM

Managem est un opérateur minier privé, coté en bourse. Depuis sa création en 1930, il a développé une expertise sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'activité minière, allant de l'exploration et l'extraction jusqu'à la commercialisation des minerais. Aujourd'hui, Managem, Groupe de dimension internationale, présent dans neuf pays, emploie plus de 6 000 collaborateurs. Il est reconnu comme un opérateur de référence sur le continent africain. Depuis sa création, Managem s'efforce à créer une valeur partagée avec ses parties prenantes sous l'égide de son actionnaire de référence, Al Mada, fonds panafricain de première envergure dont la raison d'être est le « Positive Impact ».

CONTACT PRESSE

Groupe Managem
Relations Investisseurs :
investors@managemgroup.com

Relations Média :
communication@managemgroup.com
www.managemgroup.com



Annexe : Projets de résolutions

TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTIONS EXERCICE 2024

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les états de l'exercice clos au 31 décembre 2024 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net comptable de 215.924.925,23 dirhams.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2024.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 et suivants de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée par les lois en vigueur, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, de doter la réserve légale, de distribuer des dividendes de 474 587 040,00 DH soit un dividende unitaire de 40 DH par action et d'affecter le solde disponible en report à nouveau créditeur, comme suit :

- Bénéfice net comptable	215 924 925,23 DH
- Réserve légale	-18 733 670,00 DH
- Report à nouveau sur exercices antérieurs	263 387 842,89 DH
- Autres réserves	100 646 510,00 DH

- Solde disponible	561 225 608,12 DH
- Dividendes	474 587 040,00 DH

- Solde affecté en report à nouveau	86 638 568,12 DH

Ce dividende sera payé, sous déduction de la taxe retenue à la source, le 1^{er} Juillet 2025, selon les modalités prévues par la législation en vigueur.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale fixe le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil, du Comité des Risques et des Comptes et du Comité ESG, à 2.760.000 dirhams brut.

Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision nouvelle.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

À PROPOS DE MANAGEM

Managem est un opérateur minier privé, coté en bourse. Depuis sa création en 1930, il a développé une expertise sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'activité minière, allant de l'exploration et l'extraction jusqu'à la commercialisation des minerais. Aujourd'hui, Managem, Groupe de dimension internationale, présent dans neuf pays, emploie plus de 6 000 collaborateurs. Il est reconnu comme un opérateur de référence sur le continent africain. Depuis sa création, Managem s'efforce à créer une valeur partagée avec ses parties prenantes sous l'égide de son actionnaire de référence, Al Mada, fonds panafricain de première envergure dont la raison d'être est le « Positive Impact ».

CONTACT PRESSE

Groupe Managem
Relations Investisseurs :
investors@managemgroup.com

Relations Média :
communication@managemgroup.com
www.managemgroup.com